



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2022

Le trente et un mars deux mille vingt-deux, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le 28 mars 2022, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Renaud BILLET, Marjorie CADORET, Jean-Louis DUNOYER, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER, Caroline RASTELLO, Alexandre ROSSET, Mike ROUSSEAU et Caty TOUTAIN

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Monsieur Daniel DUPRE qui a donné pouvoir à Jean-Louis DUNOYER,

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Renaud BILLET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 17 février 2022, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Vote du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2021. Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion 2021 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public est concordant avec le Compte Administratif 2021 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

	Résultat de Clôture Année 2020	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de Clôture Année 2021
Fonctionnement	237 434.41	115 279.80	102 179.43	224 334.04
Investissement	-6 874.81	0.00	-38 026.19	-44 901.00
TOTAL	230 559.60	115 279.80	64 153.24	179 433.04

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion 2021, établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

2. Vote du Compte Administratif 2021

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du conseil municipal, Monsieur Pascal FERRET rappelle la nature du Compte Administratif et présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 211.87	013 - ATTENUATION DE CHARGES	4 119.20
012 - CHARGES DE PERSONNEL	106 298.39	70 - PRODUITS DES SERVICES	15 023.02
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	4 181.00	73 - IMPOTS ET TAXES	254 059.82
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 051.64	74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	28 981.68
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 013.04
66 - CHARGES FINANCIERES	966.69	76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 692.26
TOTAL DEPENSES	213 709.59	TOTAL RECETTES	315 889.02
OPERATIONS D'ORDRE	0.00	OPERATIONS D'ORDRE	0.00
		EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE 2020	122 154.61
RESULTAT DE L'EXERCICE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			224 334.04

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 936.80	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 483.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	157 093.25	10 - DOTATIONS (HORS 1068)	19 463.22
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	29 222.16	1068 - MISE EN RESERVE	115 279.80
10 - DOTATIONS (HORS 1068)	0.00	165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0.00
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00
		77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
TOTAL DEPENSES	188 252.21	TOTAL RECETTES	150 226.02
OPERATIONS D'ORDRE	0.00	OPERATIONS D'ORDRE	0.00
DEFICIT REPORTE DE L'ANNEE 2020	6 874.81		
RESULTAT DE L'EXERCICE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			-44 901.00
RESULTAT DE CLOTURE			179 433.04

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Sur proposition de Pascal FERRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

3. Vote de l'Affectation du Résultat 2021

Conformément à l'instruction M14, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation. Le compte administratif 2021 dégage un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- 001 : 44 901.00 €
- 002 : 179 433.04 €
- 1068 : 44 901.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

4. Vote des Taux d'Imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la suppression cette année de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal ne doit plus voter de taux de taxe d'habitation mais le produit est inscrit dans le budget aux mêmes conditions.

Toutefois, depuis l'année 2021, pour maintenir un niveau de recettes identique pour la Commune, il convient d'ajouter au taux de taxe foncière, le taux de la taxe foncière bâtie du département (11.03 %) qui est ainsi transféré à la Commune. Afin qu'il y ait une compensation équilibrée et pas de pertes pour la Commune, un coefficient correcteur est appliqué.

Le Conseil Municipal ayant manifesté son choix de ne pas augmenter la part commune des impôts, il est donc proposé de voter les taux suivants :

Nature de la taxe	Taux proposés 2022	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	20.63 %	115 425
Taxe foncière (non bâti)	140.05 %	2 941
		118 366

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine cette proposition.

5. Vote des Subventions 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le montant des subventions qu'il souhaite donner aux associations.

Les membres du Conseil municipal, membres d'associations, ne prennent pas part au vote dès lors qu'il porte sur l'association qu'ils ou elles représentent et quittent la séance à ce moment.

Après en avoir délibéré, les membres, non concernés par une association, décident à l'unanimité des membres présents, d'allouer les subventions suivantes :

Association COSI	2 010.00 €
------------------	------------

6. Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif communal M14 de l'année 2022.

Section de Fonctionnement

DEPENSES

Charges à caractère général	122 980.00
Charges de personnel	145 600.00
Atténuations de produits (fonds de péréquations...)	4 500.00
Autres charges gestion courante	21 320.00
Charges financières (intérêts des emprunts)	1 000.00
Dépenses imprévues de fonctionnement	22 155.00
Opérations d'Ordre (écriture afin d'amortir des investissements)	3 020.68
Virement à la section d'investissement	164 464.87
TOTAL	485 040.55

RECETTES

Produits des Services	16 380.00
Impôts et taxes	254 401.75
Dotations, Subventions et participations	21 925.76
Autres produits gestion courante (loyers et divers)	11 900.00
Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	1 000.00
Affectation du Résultat 2021	179 433.04
TOTAL	485 040.55

Section d'Investissement

DEPENSES

OPERATION	Proposition Dépenses 2022	Commentaires
Réserves à diminuer	23 613.80	Excédent du Budget de l'Eau Année 2017 à rembourser à Arlysère
Subventions d'Investissement	82 885.22	Ecriture comptable pour mettre les subventions reçues dans le bon compte
Frais de Géomètre	2 000.00	
Panneaux Photovoltaïques	35 000.00	Pose de Panneaux Solaires sur le toit de la Salle des Fêtes
Travaux de Voirie	35 000.00	Entretien Voirie + Barrières du Mur du Doron
Réseau d'Electrification	2 720.00	Changement du Poteau de la Planta
Matériel roulant de Voirie	15 000.00	Bâche pour la saleuse + Lame de déneigement plus large + Ridelle
Matériel d'Incendie	1 000.00	Changement d'une dizaine d'extincteurs (car périmés)
Matériels Technique	90 000.00	Changement de la Chaudière
Aménagement divers	20 500.00	Rénovation du Parc de Jeux pour enfants
Informatique	5 000.00	Anti-Virus pour la Mairie + VPI pour l'école
Mobilier	4 230.93	Etagères pour la Bibliothèque

Remboursement des emprunts	15 000.00	
Dépenses imprévues d'investissement	23 771.25	
Affectation du Résultat d'Investissement	44 901.00	
TOTAL	400 622.20	

RECETTES

OPERATION	Proposition Recettes 2022	Commentaires
Subventions attendues	147 386.00	Subventions notamment Travaux Salle des Fêtes + Rénovation Aire de Jeux
Affectation du Résultat de fonctionnement	44 901.00	Compte 1068
Fonds de compensation de la TVA	35 249.65	
Taxe d'aménagement	5 600.00	
Virement section de fonctionnement	164 464.87	Écriture d'équilibre budgétaire
Opérations d'Ordre	3 020.68	Ecriture afin d'amortir des investissements
TOTAL	400 622.20	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget M14 2022 tel que présenté ci-dessus.

7. Organisation de l'Élection Présidentielle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élection présidentielle se déroule les dimanches 10 et 24 avril prochain.

Voici le tableau des présents :

	10 avril 2022	24 avril 2022
Renaud BILLET	8 h 00 – 10 h 00	sera absent
Marjorie CADORET	sera absente	8 h 00 – 12 h 00 16 h 00 – 19 h 00
Jean-Louis DUNOYER	8 h 00 – 12 h 00	8 h 00 – 12 h 00
Daniel DUPRE	11 h 00 – 14 h 00	11 h 00 – 14 h 00
Pascal FERRET	14 h 00 – 16 h 00	sera absent
Patrick LATOUR	8 h 00 – 12 h 00	8 h 00 – 12 h 00
Hervé MURAZ-DULAURIER	8 h 00 – 19 h 00	8 h 00 – 19 h 00
Caroline RASTELLO	16 h 00 – 19 h 00	sera absente
Alexandre ROSSET	12 h 00 – 19 h 00	12 h 00 – 19 h 00
Mike ROUSSEAU	11 h 00 – 16 h 00	11 h 00 – 16 h 00
Caty TOUTAIN	10 h 00 – 14 h 00	10 h 00 – 16 h 00

8. Association des Cœurs à Sauver

Monsieur le Maire revient sur le problème récurrent des chats errants qui envahissent la Commune notamment à La Bruyère.

En octobre 2021, il avait été décidé d'adhérer à l'association albertilloise Chats libres. Le secrétariat a tenté plusieurs fois de prendre contact avec eux afin de finaliser le partenariat entre l'association et la Commune mais en vain.

Le 23 mars 2022, l'association Des Cœurs à Sauver est venue se présenter. C'est une association qui se situe à Lathuile en Haute-Savoie. Elle propose les services suivants :

- prise en charge des chats errants ou abandonnés,
- stérilisation des colonies de chats sauvages afin de limiter leur prolifération et le nombre de chatons livrés à eux-mêmes,
- remplacement des animaux des propriétaires souhaitant s'en séparer.

Concernant le coût, Des Cœurs à Sauver propose de s'occuper des chats errants pour toute l'année 2022. Puis, pour l'année 2023, demander une subvention du montant des interventions qu'elle aura réalisé en 2022. Pour information, la stérilisation d'une femelle coûte 75 € et la castration d'un mâle coûte 37,50 €. L'adhésion à cette association à un certain coût pour la commune les premières années mais la prolifération va s'estomper au fur et à mesure des années et le coût diminuer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'adhésion à l'association Des Cœurs à Sauver,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

9. Installation d'un Camion Pizza

Afin d'apporter un peu d'animation dans la Commune, Monsieur le Maire souhaite qu'un camion pizza puisse proposer ses services un soir par semaine.

Le camion pizza La Calabraise est venu se présenter : il viendrait le lundi soir de 17h30 à 21h 00. Dans un premier temps, il viendrait tous les 15 jours le lundi, puis, si les clients sont au rendez-vous, toutes les semaines.

Pour pouvoir exercer, il a besoin de se brancher : il s'installerait donc devant le garage communal. Monsieur le Maire souhaite lui allouer la place gratuitement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'installation du camion pizza La Calabraise,**
- **VALIDE la gratuité de la place,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

10. Broyage des Branches

Le broyage des branches est reconduit ce printemps le samedi 23 avril 2022. La participation est de 5 € minimum en espèces. Il sera reversé à une association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 avril 2022 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

